

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: SION, Imprimerie GESSLER

Compte de chèques Nr. II 584. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le „BULLETTIN OFFICIEL“ est joint comme supplément aux prix de fr. 0.80 par semestre pour la Suisse et fr. 2.40 par an pour l'Etranger

Téléphone

L'abonnement part de l'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et aigée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Etranger
La ligne ou son espace . 0.10 0.20 0.30
Réclames 0.40
Minimum d'insertion 1 franc

Pour renseignements et devis s'adresser à „l'Administration du Journal“ à Sion.

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par six mois.
année 6 mois 3 mois
Valais et Suisse 6.50 3.25 2.—
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine 12.— 6.50 4.—
Envoi par numéro 15.— 7.50 4.40

On demande

de suite dans une petite famille, jeune fille de confiance, désirant se former au ménage et aimant les enfants. S'adresser: „Pensionnat Protestant, Sion“ qui renseignera.

Oranges

Napolitaines 1a. 10 kg. fr. 3.30
Calabraises extra 10 kg. „ 3.80
Espagnoles sans rival, 10 kg. „ 4.80

Envoi franco par poste: **Turina-Meier, Bellinzona.**

Les machines à coudre „Helvétia“

sont en vente pour la région chez **Charles MATHEY** Horloger - Rhabilleur SION rue du Gr.-Pont Maison pharm. Allet

LA GUERRE

fait du mal mais la Poudre de Diamant fait du bien, car elle colle et répare tout objet cassé ou troué à l'épreuve du feu et de l'eau. 60 cts. partout dans les drogueries et à Sion pharmacie Pitteloud, à Brigue pharmacie et droguerie Genssch.

Oignons de cuisine

Ire qualité garanties sains et de conserve tout l'hiver
50 kg. 10 francs; 100 kg. 19 fr. par 500 kg. 17 francs

franco de port **PIERRE FOSSATI** Lausanne

Grand atelier d'Aiguillages

fin et gros, tous les jours Force motrice Références de 1^{er} ordre

Coutellerie

Les envois par poste, sont classés par ordre d'arrivée et réexpédiés très rapidement

B. Zény, Montreux Maître-aiguiseur Téléph. 5.60

VERITABLE SAVON DE MARSEILLE

„LE COUCOU“ extra pur.
„LE BLEU“ 72% d'huile.

Les meilleurs savons du monde. En vente partout. Seul représentant pour la Suisse **J. Chebance** Savonnerie Nouvelle, Lausanne.

Tirage

25 janvier irrévocable et sans renvoi possible. Hâtez-vous et achetez les derniers

Lots

à Fr. 1.— de la loterie en faveur du bâtiment pour les écoles d'Airolo. Les billets seront bientôt tous vendus. Grande chance de gain. Gros lots de fr. 20000, 5000, etc. Sur 10 billets, un billet gratuit. Envoi contre remboursement par le Bureau Central à Airolo, Rue de la poste No. 198

Cigares • Cigarettes • Tabacs

„Von der Mühl“
Se méfier des contrefaçons que l'on paye le même prix et qui ne valent pas les articles „Von der Mühl“.
„Von der Mühl“
MANUFACTURE DE TABACS ET CIGARES DE SION, S.A.

LA PLUS ANCIENNE ET LA PLUS G^{te} FABR. DE TABAC DU CANTON

„BALANCE“

Ecrémeuses Bol sans cloison et **BARATTES**

se distinguent depuis 25 ans par leur solidité et leur fort rendement.

AGENT GENERAL pour la Suisse française: L. GROBET Rue des Marchands, 57 **GENÈVE**

LA BOUCHERIE

Ms. MOREL à Genève 17 Bourg-de-Four 17

avise sa nombreuse clientèle qu'elle expédie des viandes de première qualité par colis postaux de 2 kg. 500 au-dessus aux prix suivants:

- Bœuf à bouillir depuis Fr. 1.40 le kg.
- „ à rôtir „ 1.70 le kg.
- Graisse de bœuf non fondue 1.40 le kg.
- Poitrine mouton 1.40 le kg.

Les commandes sont expédiées par retour du courrier contre rembours.

Vous trouverez toujours les meilleures chaussures chez Ad. Clausen, Sion Rue de Lausanne

Voici quelques prix: pour Messieurs:

- Bottines à lacets box-calf élégantes depuis 11.—
- Bottines à lacets box-calf forme Derby dep. 11.50
- Bottines à lacets pour Dimanche dep. 9.50
- Souliers militaire ferrés d.p. 10.50

pour Dames:

- Souliers montants ferrés dep. 7.—
- Souliers pr dimanche non ferrés dep. 7.20
- Bottines à lacets élégants dep. 9.50
- Bottines doublées peau dep. 9.—
- Souliers pr fillettes N° 26 à 29 dep. 4.50 de 30 à 35 dep. 5.50

FABRIQUE DE MEUBLES REICHENBACH FRERES S.A.

SION Magasins à l'Avenue de la Gare

Ameublements complets de tous styles, Chambres à coucher, Chambres à manger, Salons, Bureaux, Linoléums, Tapis, Couvertures, Plumes, Glaces. Installations pour hôtels, pensions, villas, etc. Devis sur demande. Vente à terme. Références

LITERIE COMPLETE

IMPRIMERIE GESSLER - SION
Travaux d'Impression en tous genres pour l'Industrie, le Commerce et les Administrations. Exécution soignée. Prix modérés.

Chocolat Grison

Specialités délicieuses:
Suprême au Lait Fondant Mocca aux Noisettes Kernbeisser

TUILES DE BALE P. I. C. de PASSAVANT-ISELIN & Cie, Bale
12 différents modèles. La toiture la plus efficace et la plus économique, résistant au gel. — Lucarnes en fonte, Tuiles en verre, Tuiles plates. Tuiles englobées rouges ou noires. Beaucoup de millions de tuiles Passavant placées depuis nombres d'années dans le Jura et dans l'Oberland bernois s'y tiennent toutes à merveille.
Prompte livraison. — Prix réduits. — Fabrique fondée en 1878, reconstruite en 1903. Production annuelle 20 millions de pièces.

Coffres forts
incombustibles depuis fr. 75.—
F. Tauxe Malley-Lausanne

Viandes congelées !!

NIEDERMANN Frères, ZURICH
Maison spéciale avec installations modernes
15 Augustinerstrasse 15

Bœuf Ire qual. pr bouillir ou rôtir à 50, 60, 75, 80 cts. le demi-kilo
Roastbeef et Rumsteak fr. 1.20 et filet fr. 1.50 sans os.

MOUTON
Poitrine et collet etc. 60 ct. le demi-kilo.
Bragot mélangé d'épaule et de Carée etc. très avantageux 75 cts. Epaule et Côtelettes 80, 85 cts. Gigos, suivant la grandeur 90 cts. — fr. 1.— le demi-kilo
Prix réduit pour mouton entier ou demi ainsi que pour quartier de bœuf entier
N'importe quelle quantité expéditions promptes et soignées, contre remboursement
Télégram.: Gefrierfleisch Zürich.
Téléphone 3254

Cadeaux, Etrennes utiles!

Grand choix de Machines à coudre des derniers systèmes perfectionnés pour Familles, couturières, tailleurs, cordonniers

Machines à main soie en fer. 40 frs.
„ „ „ saxonia avec coffret 55 „
„ „ „ avec table „La silencieuse“ depuis 70 „
„ „ „ et coffret bombé 80 „
„Nouveauté“ Machine avec tête rentrante „ 130 „

Francs dans toutes les gares du Valais
Emballage soigné et gratis

VENTE A L'ESSAI ET GARANTIE 10 ANS
REPARATIONS GRATUITES etc. etc.

COFFRES-FORTS incombustibles et inrochetables depuis Fr. 50.—

Coffrets acier serrure brevetée depuis 10 frs.
Hâche viande „Américain“ dep. 6 fr.
Tondeuses toilettes sur billes à 5 fr.
Tondeuses pour le bétail depuis fr. 3.90
Calorifères inextinguibles „Automat“
POTAGERS EMAILLÉS, NICKELÉS ORDINAIRES
Machines à laver, essoreuse etc.
à l'Agence Agricole et Industrielle du Valais SION (SUISSE)
Maison fondée en 1876 Téléphone 19
Adresse télégraphique: **FONTAINE SION**

Montres de précision Audemars Frères de Genève

Concessionnaire pour la vente directe aux particuliers
Comptoir National d'Horlogerie à La Chaux-de-Fonds
8 Jours à l'essai
12 à 20 mois de crédit
10 ans de garantie

N° 2028. Montre lépine argent 800/00 Fr. 55.—
N° 2029. Montre savonnette argent 800/00 Fr. 64.—
1^{er} Versement Fr. 6.— Acomptes mensuels Fr. 5.—
N° 2048. Montre lépine or 14 carat, cuvette intérieure métal. Fr. 187.—
N° 2063. Montre savonnette or 14 carats, cuvette intérieure or. Fr. 255.—
N° 2049. Montre lépine or 18 carats, cuvette intérieure or. Fr. 244.—
N° 1873. Montre savonnette or 18 carats, cuvette intérieure or. Fr. 311.—
1^{er} Versement Fr. 20.— Acomptes mensuels Fr. 10.—
AU COMPTANT 10 % D'ESCOMPTE

Grand choix de montres pour Dames et Messieurs. Chaines et Sautoirs. Réveils et Régulateurs
Envoi à choix sur demande. Catalogue illustré gratis et franco.
Toutes les commandes et correspondances sont à adresser au:
Comptoir National d'Horlogerie
87 Rue de la Paix LA CHAUX-DE-FONDS Rue de la Paix 87

Expertises - Mètres - Vérifications
Achats, Ventes, Terrains et Immeubles
Assurances diverses
LOUIS CHAMAY
2, Rond-Point de Plainpalais, GENÈVE
Réception: matin 9 à 10 heures, soir 6 à 7 h.
Téléphone 71-30

LA CHARCUTERIE
Fritz Stritzel Lausanne,
expédie contre remboursement du lard maigre, saucissons, saucisses foie, aux choux et toute autre charcuterie de Ire qualité, et à des prix très bas.
Prix courant à disposition.

VOYAGES MARITIMES

AUX PRIX LES PLUS AVANTAGEUX
ZWILCHERBART S. A. & C. BALE
AGENCE D'EMIGRATION
JULES ALBRECHT
REPRESENTANT
HORLOGERIE - BIJOUTERIE
SION

ATTENTION
50,000 paires de souliers
4 paires de souliers 12 fr. seulement
Pour cause de faillite de quelques grandes fabriques, j'ai suis chargé de liquider ce grand stock de chaussures ce prix. Je vends donc à chacun 2 paires de souliers d'hommes et 2 paires de dames à lacets, en cuir brun ou noisettes fortes et élastiques, très élégant dernier genre. Indiquer numéro. Les paires, 12 fr. seulement. Envoi contre remboursement. J. GELB, Schah Export N. Sandez No 892 (Autriche). On fait le change. On renvoie aussi l'argent.

Des lavages de tête avec le Savon aux fleurs de fein de Grolle éliminent les pellicules, fortifient le cuir chevelu et rendent les cheveux abondants et onduleux.

BULLETIN DE VOTE

pour la votation du 12 janvier 1913, concernant

1. la loi du 20 Nov. 1912; 2. le concordat du 19 Nov. 1912.

1. Acceptez-vous la loi votée par le Grand Conseil le 20 Novembre 1912, modifiant la loi sur les élections et votations, du 23 Mai 1908?
2. Acceptez-vous le concordat intercantonal concernant la garantie réciproque pour l'exécution légale des prestations dérivant du droit public, concordat auquel le Grand Conseil a adhéré en date du 19 Nov. 1912?

Réponse Oui ou Non
Oui
Oui

Autour de l'élection de Versailles

Les potins vont leur train autour de l'élection du président de la République française qui a lieu le 17 janvier au palais de Versailles. Des pronostics à ce sujet sont d'autant plus difficiles à donner que la course au fauteuil de l'Élysée a rarement eu autant de partena-



M. Poincaré
Président du Conseil des ministres

Parlement saisira ou laissera échapper l'occasion qui s'offre à lui de communier avec la nation dans le choix d'un président digne de lui et digne d'elle.

Le « Temps », organe républicain modéré, émet les réflexions suivantes:
« Ceux-là ne le trouveront pas qui prétendent faire surgir le premier magistrat de la République comme le danseur inconnu dans le bal des candidats. Personne ne comprendrait plus actuellement qu'une combinaison de colobris décidât du sort de l'Etat et que le bénéficiaire d'une élection aussi grave fût choisi au dernier moment et par hasard.

« Il y aurait, disait Robespierre, un péril mortel pour les mandataires de la nation à laisser croire qu'ils se sont formé un intérêt séparé du sien. » Ce même péril mortel est ressenti par les journaux qui ne se soucient point de heurter de front l'opinion de leurs lecteurs. Les manifestations de la presse ne sont donc pas négligeables s'il faut y voir le reflet d'une pensée unanime.

Nouvelles de la Suisse

Nominations militaires
BERNE, 10 janvier. (De notre corresp.) — Dans sa séance de ce matin le Conseil fédéral a nommé commandant de la 2me division en remplacement du colonel Galiffe, démissionnaire, le colonel de Loys. Le colonel Schmid chef d'arme de l'artillerie est nommé commandant de la 4me division en remplacement du colonel Audéoud promu commandant du 1er corps d'armée.

L'irascible prétendant
La semaine dernière, un jeune homme se présentait chez l'officier de l'état-civil de Kirchberg, M. Haudenschid, vétérinaire, et lui manifestait sa volonté de faire publier son mariage avec une jeune fille de la localité.

Accidents de train
Mercredi soir en gare de Porrentruy, le chaudière de locomotive Gigon, 26 ans, célibataire, traversait une voie, son service terminé lorsqu'il fut atteint par une locomotive en manœuvre.

Les armes à feu
A Baden (Argovie), en manipulant imprudemment son revolver d'ordonnance, l'agent de police Pfister s'est blessé si grièvement qu'il n'a pas tardé à succomber.

Un peu d'histoire

Les anciennes postes valaisannes
A notre époque où le service postal a pris un développement rendant faciles et rapides les communications il n'est pas sans intérêt de jeter un regard vers le bon vieux temps et de voir comment autrefois fonctionnaient les postes valaisannes.

Nous trouvons à cet égard de précieux renseignements dans une petite brochure de M. Marc Henrioud à Lausanne, lequel a consulté pour se documenter, les recès de la Diète du Valais de nombreuses pièces détachées des archives de l'Etat, les recueils des lois du Valais, les documents officiels imprimés concernant les postes valaisannes et divers travaux historiques.

Dans la première moitié du XVIIIe siècle le service postal se faisait de la façon la plus rudimentaire. Avant 1616, ce sont les tambours du Gouvernement qui font l'office de messagers. Ils recevaient une modeste rétribution, moitié espèces et moitié nature.

En 1675 Bêat Fischer, de Reichenbach patricien bernois réorganisa et afferma les postes du canton et donna à ce service un grand essor.

Bêat Fischer n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'importance du Valais pour le transit. « Ses regards s'étaient portés sur les passages du Simplon et du St-Bernard et son intention était d'établir une correspondance directe entre Paris et Milan. En 1690 déjà, il offrait à Louvois d'effectuer en 17 jours, avec des lettres, le trajet Paris-Milan et retour.

En 1690 un nommé Perdrot offrit à la Diète du Valais d'organiser une poste depuis Genève à Milan. Cette demande est agréée avec le désir que ce projet puisse être mis à l'effet.

Mais on ne croit pas qu'il ait été exécuté, car il n'est plus question de Perdrot, dès ce moment dans les actes de la Diète.

Par contre, en 1698, les Fischer, descendants de Bêat Fischer demandent de pouvoir établir une « messagerie à cheval » par le Valais. Cela leur est accordé à la condition qu'ils usent de discrétion quant aux lettres.

Pour le privilège qui leur était ainsi accordé les Fischer ne payaient, chose digne de remarque, aucun droit à l'Etat. Comme compensation, ils s'engagent à livrer gratuitement les lettres du gouvernement et des seigneurs.

En 1705 la Diète décidait que les « courriers et postes seront mis en location dans chaque district au profit de l'Etat. En bas de la Morge ces entreprises ayant déjà été remises par quelques dixains au châtelain de Kalbermaten on continuera avec le même réservant que S. G. l'évêque participera au profit à prora, en raison de l'entretien des ponts et que si l'on ne peut convenir à cet effet, cet objet fera partie des intérêts communs de l'Etat.

En 1705 la Diète décidait que les « courriers et postes seront mis en location dans chaque district au profit de l'Etat. En bas de la Morge ces entreprises ayant déjà été remises par quelques dixains au châtelain de Kalbermaten on continuera avec le même réservant que S. G. l'évêque participera au profit à prora, en raison de l'entretien des ponts et que si l'on ne peut convenir à cet effet, cet objet fera partie des intérêts communs de l'Etat.

Au mois de mai 1705 « on apprend que les nationaux (Valaisans) s'autorisent à faire la poste dans le Val d'Oste au grand détriment au

pays. On proteste contre eux « inquantum ». Au mois de décembre de la même année 1705 « le capitaine de dixain et gouverneur Jost qui, il y a une année, a entrepris la poste en Bas de la Morge avec le gouverneur Weingartner paie la somme convenue et recommande pour l'ultérieur; on lui accorde pour cette année bien que d'autres offrent quelque chose de plus, considérant entre autres la notable augmentation qu'il a offerte en entrant. »

En décembre 1706 « Jost rend compte des argents de la poste pour le rate du temps; mais vu, dit-il, qu'il n'a pas perçu les argents de ses subordonnés, il demande terme pour le paiement complet jusqu'à prochaine Diète. On y consent. »

Les archives du Valais sont muettes en ce qui concerne les postes dans le Haut-Valais au XVIIIe siècle.

En 1728 la Diète renouvelle, en faveur des Fischer, la concession du passage par le Valais aux mêmes conditions que précédemment.

Les traités postaux de Turin (1744) et de Milan (1768), réglaient les relations postales entre la Suisse et l'Italie par le Simplon et assuraient aux courriers Fischer le passage en Piémont et dans le Haut-Novarais.

Une convention du 26 février 1768 « le transport des malles ordinaires » entre Genève et Turin par le Grand St-Bernard et le Val d'Aoste.

Le traité de Gènes (1769) établit des rapports directs entre les administrations postales de France et d'Italie (Milan) par l'intermédiaire des courriers Fischer.

En 1803 le privilège des postes fut mis aux enchères.

Une société composée de MM. Duc, grand châtelain du dixain de Sion, Gay, docteur en médecine et d'Augustini, grand bailli du Valais en obtint la concession par décret du 1er octobre 1803 moyennant une finance annuelle de 228 livres de Suisse.

En date du 5 mai 1804, les fermiers de poste aux lettres passent avec l'administration des postes du canton de Vaud une convention pour la remise réciproque des lettres, valeurs et marchandises. Par acte additionnel du même jour, le gouvernement vaudois consent à faire à MM. Gay et Cie, une réduction sur le prix de remise stipulé dans la convention principale « vu la position fâcheuse où se trouvent momentanément les fermiers ».

Le 28 janvier 1805, les fermiers des postes de la poste aux lettres du Valais cèdent à l'administration des postes du canton de Vaud tous les droits et prérogatives dont ils jouissent en cette qualité, et notamment le droit de conclure des traités avec les administrations étrangères.

Dans l'intérieur du pays le service postal laissait encore fort à désirer au commencement du XIXe siècle.

Il y avait des dixains qui ne possédaient aucun service postal quelconque.

Ainsi en 1805, les lettres pour le dixain de Conches restent toujours au delà de 15 jours en chemin. Le président de ce dixain proposa de payer 3 1/2 louis par année à un homme qui irait chercher les lettres à Brigue une fois par semaine.

Pour le dixain d'Entremont il n'y avait qu'un seul messager. En 1804 il a un traitement annuel de 40 francs. En 1805, Etienne-Nicolas Frossard, de Liddes, homme « zélé et vigilant » prend l'engagement d'aller deux fois par semaine, le mardi et le vendredi prendre les lettres à la poste à Martigny. Il recevra un appointement fixe pour le transport des lettres du gouvernement et demi balz pour les lettres des particuliers. Ce brave homme se plaint bientôt que cette modique rétribution de demi balz est « contestée par les uns, marchandée par les autres et surtout payée avec mauvaise humeur sous prétexte de nouveauté.

Le 10 août 1808 l'Etat du Valais accordait le droit d'exploiter la diligence du Valais à la « Compagnie des Postes et Diligences », société composée de quatre Valaisans: de Rivaz, de Quartery, Jos. de Riedmatten et Zimmermann.

En 1809 l'exploitation de la poste aux chevaux fut confiée à la « Compagnie des diligences ».

La diligence en transportant les paquets et les valeurs a meilleur compte que la poste aux lettres, lui fit une telle concurrence qu'un de ses associés, d'Augustini, chercha à remettre sa part du privilège. « La malle des lettres » écrit d'Augustini, est transportée par un établissement dispendieux, tandis qu'elle pourrait l'être sans frais par la diligence ».

Aussi verrons-nous les deux entreprises fusionner dès l'année 1815.

Un « Inspecteur général des postes et diligences », nommé par le Conseil d'Etat, représentait ce dernier vis-à-vis de la Compagnie des diligences et de la poste aux chevaux: Il veillait à l'exactitude du service, à l'exécution des engagements des entrepreneurs et des maîtres de poste et à l'observation des règlements. Il était chargé de réprimer les abus et devait faire deux tournées générales d'inspection par année.

Le fonctionnaire portait l'uniforme suivant: « Habit bleu croisé sur le devant avec parements rouges et collet de même couleur, brodé d'argent. Veste et culottes blanches, avec boutons d'argent. Epée en argent sans dragonne. Bottes et éperons. Chapeau à trois cornes avec cocarde noire.

Au temps du Département du Simplon, la direction des postes du Valais avait à sa tête un directeur avec un traitement annuel de 1250 francs (de France), y compris les frais de bureau et un contrôleur avec un traitement de 1041 francs.

Le « bureau » composé de Sion occupait deux « distributeurs » et un facteur. Le traitement du 1er distributeur (probablement directeur du bureau) était de 200 francs par an, celui du 2me distributeur (commis) de 144 francs et celui du facteur, de 150 francs.

Les directeurs des bureaux du département recevaient outre leur traitement ordinaire, une provision de 1 1/2 % sur les recettes des postes de la localité respective.

Après la domination française (1814) ce sont les bernois Fischer qui reprennent l'entreprise des postes en Valais.

Le 26 mai 1814 MM. Fischer passaient avec la direction générale des postes de Milan une convention provisoire valable pour une année, pour la transmission réciproque des lettres, paquets et valeurs pour Milan, Genève et Berne par le Simplon. Il y avait trois communications par semaine.

Il est à remarquer que les Fischer ne s'occupaient que de la diligence Milan-Genève-Berne. La compagnie des postes et des diligences avait le reste du service dans le pays.

En 1816 la « Société des fermiers de la poste aux lettres, de la diligence et de la poste aux chevaux » établit une diligence entre St-Maurice et Domodossola.

A partir de 1816 et pendant dix ans le canton de Vaud se chargea de nouveau de la diligence du Valais.

En 1830 une diligence à 5 places partait trois fois par semaine de Lausanne, à 8 h. du soir pour le Valais et l'Italie, par le Simplon. Une autre diligence partait quatre fois par semaine de Lausanne pour St-Maurice. Un courrier partait deux fois par semaine, de Lausanne également, pour Turin par le Grand St-Bernard.

Une importante transformation fut opérée dans le service postal du Valais en 1830.

Ainsi que cela se pratiqua à la même époque dans plusieurs cantons, notamment dans ceux de Berne, Genève et Fribourg, le système de la ferme fut supprimé en Valais et remplacé par une régie. Cette régie dépendait directement du gouvernement et administrait le service postal au profit de l'Etat.

La régie des postes du Valais fut régulièrement organisée en 1831. La liquidation de ferme des postes eut lieu le 5 mai de ladite année. Le pays était à ce moment désolé par la guerre civile. Le gouvernement de Sion dut établir de St-Maurice à Sion un service à pied par les gendarmes. On expédiait aussi par ce moyen les correspondances particulières.

Plusieurs personnalités du Valais sollicitèrent des emplois dans la nouvelle administration. Le colonel Zenklusen demanda, en 1831, d'être nommé intendant des postes. Les capitaines Lager et de Rivaz, demandèrent également d'être « employés aux postes ».

La Régie fut composée d'un conseiller d'Etat remplissant la charge de président et d'un intendant, chef de l'administration des postes.

Et ainsi nous arrivons en 1848 et à la centralisation des postes par la Confédération, grâce à laquelle ce service fut mis à la hauteur des exigences du progrès.

Décisions du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat accorde le transfert, par M. Henri de Lavallaz à M. le Dr Y. Georges Lorétan à Sion, de deux mines d'anthracite sur le territoire des communes de Riddes et Isérables, concédée le 27 février 1912.

Sont désignés, pour la période du 1er avril 1913 au 31 mars 1919 comme membres de la Commission fédérale d'estimation, pour le XXVIIIe arrondissement: comme 3me membre, M. Cathrein Emile, député à Brigue; 1er suppléant, M. Roten Henri à Rarogne; 2me suppléant, M. Brocard, J., président à Ardön.

Le Conseil d'Etat décide que dans les communes au sujet desquelles les solutions en matière de recours électoraux ne sont pas encore intervenues, les administrations anciennes continueront à fonctionner jusqu'à solution.

Le Département de l'Intérieur fait part au Conseil d'Etat de l'office du Département fédéral des chemins de fer avisant qu'il ne pourra plus fournir à l'avenir les renseignements statistiques concernant les importations et exportations qui étaient donnés par son service d'exploitation.

Le Conseil d'Etat prend acte de l'arrêté fédéral du 19 déc. 1912 accordant la garantie fédérale à l'art. 84 révisé de la Constitution cantonale.

Il inflige une amende de fr. 30 à deux présidents de communes pour irrégularités constatées dans les opérations électorales à l'occasion des dernières élections communales.

Il prend acte d'un office du Département militaire fédéral déclarant que des sous-officiers ne peuvent être promus officiers de land-sturm.

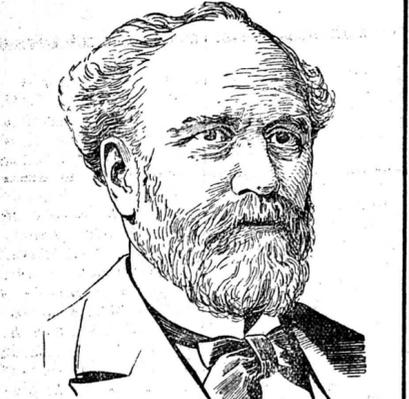
Il autorise le Département de Justice et Police à organiser des conférences qui seront données dans les districts en vue de mettre les membres des Chambres pupillaires au courant des obligations résultant de la nouvelle législation.

M. Oscar Wenger, à Sion, est nommé gardien du Château de Valère.

Le Conseil d'Etat adopte le règlement pour la police intérieure du château et du musée de Valère.

Il accorde à la bourgeoisie de Collombey-Muraz un permis de coupe pour 120 stères de verne dans les Iles.

Il est accordé un droit d'enseigne à M. Julien Gabriel pour son établissement à Montana « Pension Regina-Montana » et à M. J. de Preux pour son hôtel-pension « Hotel Terminus Montana-Vermala.



M. Ribot
ancien ministre

Des journaux comme le « Rappel » l'« Action » qui sont dévoués au parti de majorité écrivent:

« Les partis se prononcèrent au grand jour, écrit M. Henri Bérenger, dans l'« Action », car le premier magistrat du pays ne doit pas sortir du Congrès de Versailles comme un sort d'une écurie truquée ou d'une foire à maquignons mais bien d'une Assemblée nationale digne de la France et de la République. »

« La seule question qui se pose en ce moment, dit le « Rappel » c'est de savoir si le

Vente directe du fabricant aux particuliers!

8 jours à l'essai 8 mois de crédit 3 ans de garantie

Montres de dames NOMIS, qual. sup. mouvement cylindre, 10 rubis. No. 816 avec boîte acier oxydé noir mat, Fr. 17 opt à terme Fr. 19.-

Chacune de ces pièces est livrée contre acompte de Fr. 5.-; le solde payable par versements mensuels de Fr. 5.-, ou au comptant par versement du solde après les 8 jours d'essai.

Profitez des avantages de notre système de vente, et adressez vos commandes en indiquant votre adresse exacte et profession à

Compagnie NOMIS S. A., La Chaux-de-Fonds • Fabrique d'horlogerie • Rue du Parc, 8

Grand choix de montres en tous genres, régulateurs, réveils et bijouterie.

Demandez le catalogue gratis et franco.

La maison entreprend les rhabillages de montres en tous genres

Echange de vieilles montres et bijoux pris en paiement.

Agents sérieux sont demandés Indiquer le nom du journal s. v. p.

Viande fraîche du pays

Offre: derrière de bœuf pour saler Fr. 1.45-1.50 le kg. quartier de devant 1.30 le kg., quartier pour saucisses Fr. 1.25 Genève — Boucherie Neuschwander — Genève

Comme Dépuratif Salsepareille Model

Le meilleur remède contre Boutons, Dartres, Epaissement du sang, Rougeurs, Maux d'yeux, Scrofules, Démangeaisons, Goutte, Rhumatisme, Maux d'estomac, Hémorroïdes, Varices, Affections nerveuses, etc. — La Salsepareille Model soulage les souffrances de la femme au moment des époques et se recommande contre toutes les irrégularités. Nombreuses attestations. Agréable à prendre

Le flacon fr. 3.50. La demie bout. fr. 5.-. La bout. (une cure complète) fr. 8.- Dépôt général et d'expédition: PHARMACIE CENTRALE, 9, rue du Mont-Blanc 9, GENÈVE

Chauffage Central MALLUQUIN & Co GENEVE

Advertisement for MALLUQUIN & Co featuring a radiator illustration and text: Rue des Pâquis, 23 Rue de l'Ecole, 9 FOURNEAUX de CUISINE ordinaires et avec service d'eau chaude POELES - CALORIFÈRES

Arbres fruitiers Forestiers - Conifères - Rosiers - Arbustes Pépinières de Cressy par Onex, Genève H. Hertzchuch Catalogue gratis Téléphone 12208

Retards des règles sont guéris immédiatement sans dérangement par remèdes inoffensifs.

Advertisement for Hausfrauen Venezol featuring an illustration of a woman and text: Hausfrauen verwendet nur Venezol beses flüssiges Parkeu Linoleum Wachs

Table listing prices for various food items: Cervelas à 15 la pièce, Saucisses fumées à 10, Gendarmes secs à 10, Saucisses de Vienne à 10, Sauissons frais Fr. 1.- la livre, Salami 1.40, Lard fumé 1.10, Viande fumée .80, Grasse pour fondre .60, Langues fumées 2.- la pièce

L'ouvrier et les Vieilles des Chaumières H. Gautier, éditeur 65 quai des Gds Augustin, PARIS. Journaux illustrés paraissant 2 fois par semaine.

BOUCHERIE CHARCUTERIE CHEVALINE Lucien ROSSIGNELLY TELEPHONE 4563 GENÈVE EAUX-VIVES

En raison de la grande quantité de chevaux qu'il m'arrive, j'avise mon honorable clientèle et le public que j'expédierai à partir de ce jour de la viande de 1er choix à Fr. 1.-, 1.10 et 1.20 le kilog. par demi chevaux. Avec os à Fr. .70 et .75 le kilog.

Molletières des Alpes Ancien chasseur alpin français, je recommande cet article: Molletières bleu marine, longueur 3 mètres, la paire fr. 3.40. Molletières bleu marine, qualité extra, longueur 3 mètres 3 fr. 90, se fait en qualité extra longueur 3 m. 50 la paire 4. fr. 50, longueur 4 mètres 5 fr. en teinte également gris foncé et beige au même prix.

GRANDE Boucherie F. ROUPH :: Genève

En plus de mon service d'exportation en gros, j'expédie par colis postal dep. 2 kg. 500 et au dessus, soit: Bouilli de 1.30 à 1.50 le kilog. Roti bœuf 1.70 à 2.30 le kilog. Poitrine mouton à 1.40 le kilog. En ce moment, grasse de rognons à 1.40 le kilog. Veaux et moutons entiers ou détaillés à des prix très bas. Les commandes sont envoyées par retour du courrier et contre remboursement. Tarif spécial pour Hôtels et pensions

Advertisement for Montreux EAU MINÉRALE ALCALINE featuring the brand logo and text: Société des Eaux Alcalines Montreux VIANDE DE CHEVAL

Les méfaits de l'électricité

(suite)

Ainsi ce sont les ampères qui tuent et non pas les volts. Maintenant combien faut-il d'ampères pour tuer un homme? On en fournit huit aux condamnés à mort en Amérique. Il est évident qu'on leur fait bonne mesure car trois dixièmes d'ampères seraient, à la rigueur suffisants; mais tout dépend des parties traversées; le courant qui passe d'un bras à l'autre et surtout celui qui va de la tête aux pieds sont particulièrement dangereux parce qu'ils traversent nécessairement des organes essentiels.

Et maintenant comment peut-on être électrocuté? Lorsqu'on parcourt la liste des accidents, on constate que, neuf fois sur dix,

pour ne pas dire quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, ils sont dus à une imprudence, c'est dire qu'ils auraient pu être évités avec un peu de soin et de science. En effet les canalisations électriques ne circulent pas au hasard; la loi du 25 juin 1895, complétée depuis par de nombreuses instructions techniques, en a réglementé l'établissement d'une façon très sévère, surtout pour les courants dont la tension dépasse 600 volts; d'une façon générale, ces canalisations doivent être maccessibles. De toutes les garanties, c'est la plus efficace; pourtant, il y a deux cas où elle tombe en défaut. D'abord par avarie; un conducteur casse, par l'effort du vent, sous le poids de la neige ou du verglas, ou par une de ces multiples causes qui dérivent de la prévoyance humaine; ou bien encore un fil télégraphique rompu vient tomber à cheval sur un câble de haute tension et ses extrémités traînent sur le sol. Un homme passe; par ignorance, peut-être aussi pour préserver autrui, il repousse le fil du pied, ou même le saisit avec la main; une secousse formidable le jette par terre, il tombe sur le fil, ses mouvements désordonnés crispent son corps autour du conducteur et cette imprudence inutile déclenche toute une série d'accidents; d'autres passants accourent, ils veulent délivrer la victime sans prendre les précautions indispensables; ils sont foudroyés à leur tour.

La deuxième exception vise les agents de compagnies électriques; ceux-là sont, par devoir professionnel, à portée des appareils électriques; pourtant ils ne sont que très rarement touchés, parce qu'ils connaissent le danger, mais ils peuvent être victimes de l'imprudence d'un autre; on envoie un ou-

vrier réparer une canalisation endommagée, et comme il est expressément ordonné, on coupe le courant sur la section où il travaille; mais par suite d'un malentendu, on le rétablit sans que l'ouvrier ait été prévenu, et alors se passe le plus épouvantable des drames; l'homme, crispé aux deux fils, reste suspendu en l'air et il faut assister à son agonie; il faut le voir brûler sur place sans pouvoir lui porter secours. Certes, on comprend que ceux qui ont assisté à cet horrible spectacle gardent à tout jamais la haine de cette fée malaisante, qui frappe « sans prévenir »; pourtant on ne maudit pas la pesanteur parce qu'un couvreur s'est laissé choir du haut d'un toit. Le vrai coupable, c'est celui dont le geste irréfléchi a frappé un autre homme aussi sûrement que s'il avait pris une hache pour lui ouvrir le crâne, et c'est aussi le directeur qui, par un manque d'organisation et de prévoyance a rendu possible cette imprudence criminelle.

(à suivre). Vouvy — Etat-civil Mois de décembre NAISSANCES Ortel Charles François, de François Jules de Morio (Tessin), Pignat René Joseph, de Ferdinand, de Vouvy. Coppex Léon Jules, de l'He, de Vouvy. DECES Cornu Clara Elise de Marrus, de Vouvy 28 ans. MARIAGES Delavy Rémi Mathieu de Clément, de Vou-

vry et Habloz Joséphine, de Ferdinand, de l'He, de Vouvy. Vionnaz — Etat-civil NAISSANCES Néant. DECES Frachenou Zénoie, 70 ans. MARIAGES Néant. Salvan — Etat-civil NAISSANCES Mathay Rosa, de Jules Alphonse, Crettaz. Décalet Denis Arthur, d'Alfred, de Vernayaz. Chollet René Aristide, de Louis de Vernayaz. Pochon Marc Jean de Louis, de Vernayaz. Fournier André Antoine, de Henri, Miéville. Decaillet Angèle d'Eugène, de Vernayaz. Faibella Joseph Philippe, de Joseph, Vernayaz. DECES Gross Angélique, veuve de Raphael, 81 ans, du Iréhen. Coquoq Marie Joseph, née Cergneux 58 ans, Ville. MARIAGES Fleury Louis François, du Cergneux et Coquoq Henriette de Ville. Récapitulation de 1912. Naissances 59 Décès 30 Mariages 14 Riddes — Etat-civil NAISSANCES Morand Ernest de Charles, Riddes. Lambiel Berthe Pauline, de Henriette, Riddes. Lambiel Gustave Emile, de Alphonse, Riddes. DECES Brun Emerentine, de Riddes 55 ans. Larenti Paul, de Cardezza, Novare (Italie) 7 mois. Darbellay Pierre Joseph de Riddes, 89 ans.

MARIAGES Bitz Louis de Nax, Morand Mathilde, Henriette de Riddes. Récapitulation de 1912: Naissances 31 Mariages 10 Décès 19 Bagnes — Etat-civil Mois de novembre NAISSANCES Bruchez Lucien d'Alexis, du Cottérg. Bruchez Eugène de Louis, Bruson. Michaud Maurice de Lourter. Lusier Marie de François, Sarreyer. Charvoz Maurice de Joseph, Villette. DECES Troillet Marie, née Besse, Prareyer. Besse Augustin, Cottérg. Roserend Pierre François Bruson. MARIAGES Troillet Maurice et Lusier Marie, de Lourter. Mois de décembre NAISSANCES Gulliez Marie de Louis, Montoz. Lusier Marie de Florentin. Balleys Gabrielle de André, Villette. Kellay, mort-né, de Eugène Verségères. Michaud Aimée de Joseph, Verdier. DECES Colombin Etienne de Louis, Villette. Garoz Maurice de Pierre, Montagner. Michellod Louis d'Achille, Verrier. Dumoulin Joseph Dumel, de Louise, Villette. Machoud Marie Esthère, de Pierre, Lourter. Michaud, Jean Joseph, à Fontenelle. Nicollier Marie, née Dumoulin, à Prareyer. Gard Joseph d'Etienne à Villette. MARIAGES Lusier Maurice et Maret Marie de Sarreyer

Il est vrai qu'absorbé essentiellement par l'état de la malade, il avait pris à peine le temps de s'étonner que Selma, qui le secondait si bien qu'exécutait si admirablement ses instructions, put ainsi rester jour et nuit sur la brèche sans trahir la moindre fatigue. Il aurait dû se dire que seule une tension maladive et anormale des nerfs était capable de soutenir les forces de cette femme. Il avait tant à faire à ce moment-là, trois malades venaient de succomber à l'épidémie; un certain nombre était gravement atteints, et le docteur devenait de plus en plus soucieux; il ne voyait plus Marlène que furtivement à l'heure des repas, quand il venait hâtivement absorber une ou deux cuillerées de potage avant de se jeter sur le canapé pour y goûter un léger repos. Tous ses moments de liberté il les passait auprès de sa mère mourante. Quand la vieille Mme Dannes eut rendu le dernier soupir le docteur s'abandonna à son chagrin, silencieux, mais profond. Il se rappelait distinctement le moment où, ayant dit à Marlène: — Notre mère est morte — il avait en vain attendu qu'elle lui adressât quelques paroles de sympathique tendresse. Mais non, elle était restée debout devant lui muette le visage blême. — Maintenant que n'ai plus de mère, avait dit alors Eric; mais tu me restes, Marlène, avec les enfants. Toi seule, Marlène, tu peux me comprendre, mon « tout ».

Son mari pensa que c'était sa façon d'exprimer son chagrin. Pleinement persuadé qu'à ce moment, sa femme sympathisait de tout cœur et ne faisait qu'un avec lui, il trottait sur le canapé pencha la tête sur son épaule et pleura les larmes que lui arrachait sa douleur filiale. Un peu plus tard au moment de retourner à la maison mortuaire pour y prendre des dispositions relatives à l'enterrement, il avait dit à sa femme. — Il faudrait Marlène que tu t'occupes un peu de Mme de Leidnitz, elle a été sur-humaine ces derniers jours. — Naturellement, avait répondu Marlène d'un ton bref. Le docteur était près de la morte quand, peu d'instants après, son cocher était venu apporter un message pour Mme de Leidnitz, à laquelle Mme Dannes faisait dire qu'on lui avait préparé une chambre à la villa et qu'elle l'attendait. Il lui répondit que Mme de Leidnitz était touchée de cette aimable offre mais préférait conserver sa chambre dans l'établissement; par contre, elle serait heureuse de prendre à la villa ses repas du lendemain, appréhendant un peu de se retrouver dans la grande salle à manger au milieu de nombreux convives. Eric Dannes ne s'arrêta pas longtemps à cet incident qui prouvait l'empressement de Marlène à exprimer sa reconnaissance. Pas un instant il ne se demanda pourquoi sa femme quittait fréquemment la pièce quand Mme de Leidnitz était là; on desservait rarement les lèvres en sa présence; pourquoi, le jour des funérailles elle se retira ostensiblement et ne se tenait devant la fosse

de Leidnitz comme si eux seuls représentaient la famille. Il lui sembla une fois que Marlène cherchait une explication — du moins il le croyait à présent. Il rentra hâtivement chez lui pour prendre un instrument dont il avait besoin pour un malade et trouva sa femme assise devant son bureau, la tête enfouie dans ses mains jointes sur la tablette. Elle ne bougeait pas. — Marlène, avait-il demandé doucement, qu'y a-t-il? Es-tu souffrante? Elle s'était levée en sursaut. Les yeux avaient une expression mortellement triste, ses lèvres tremblaient comme si elle voulait s'es-sayer à parler. Rapidement elle fit un pas vers lui. — Eric! Toi... Eric! Il était sur des épines car ses mains n'étaient pas désinfectées et il portait sur lui des vêtements qu'il endossait pour se rendre auprès des malades. — Chérie, supplia-t-il, en tenant son instrument je reviens dans une demi-heure, et tu me diras alors ce qu'il y a. Pour le moment c'est absolument impossible... tu le vois... Elle laissa tomber les bras, et avec un calme surprenant approuva: — Oui, oui. Et quand le docteur referma la porte, il la vit encore dans la même position. Vers le soir quand il quitta la table à thé, près de laquelle était assise Mme de Leidnitz pour suivre Marlène dans sa chambre, il demanda: — Eh! bien dis-moi à présent ce qui te rendait si soucieuse ce matin!

sur son front comme pour aider à sa mémoire, puis articula lentement: — Je ne sais plus. Une chose insignifiante que je n'ai oubliée. C'est alors que s'étaient succédés les incidents coup sur coup, jusqu'au moment où ses yeux s'étaient dessillés trop tard, après l'épouvantable drame. Depuis quelques jours, Marlène de plus en plus pâle, se plaignait de douleurs dans la tête et dans le dos. Inquiet, son mari l'avait engagée à rester couchée; mais la jeune femme n'avait pas voulu en entendre parler et se traînait malgré tout dans la salle à manger pour le repas de midi et à l'heure du thé. Ce jour-là à midi, il y avait entre Marlène et son mari un léger désaccord. La vieille Neupert était arrivée, tirant derrière elle le petit Eric, et avait expliqué que l'enfant avait menti, mais ne voulait absolument pas l'avouer. De ses grands yeux étonnés, le petit regardait son père à travers ses larmes, comme pour lui demander protection. Marlène et la vieille Neupert échangeaient quelques mots qui établirent la culpabilité du fauteur. Alors, la jeune femme se leva, le visage cramoisi, les traits convulsés par la colère et, séance tenante, elle châtia cruellement son fils. — Tu ne dois pas mentir! tu ne dois pas mentir! criait-elle absolument hors d'elle. — Marlène, s'écria le docteur péniblement impressionné par cette scène. Elle se tourna vers lui. — Ne l'excuse pas, fit-elle, je ne le pardonnerais pas! Je ne veux pas supporter ce défaut chez mes enfants! Je ne veux pas que lui, mon fils, fasse le malheur de ceux qui vi-

vront avec lui. — Calme-toi tu es souffrante, dit-il, tranquillement. — Jamais je ne me suis mieux portée, répondit-elle. La vieille Neupert avait emmené l'enfant qui sanglotait violemment. Eric Dannes se fait soucieux; Marlène affectait un calme forcé. Mme de Leidnitz, les paupières à demi baissées, ne disait rien, mais elle lança à Marlène un furtif regard chargé de haine mortelle. Quand on se leva de table, le docteur voulait suivre sa femme dans sa chambre, mais elle ferma la porte et poussa le verrou derrière elle. Haussant légèrement les épaules, il monta dans son cabinet. Mme de Leidnitz, peu de temps après regagna l'appartement qu'elle occupait à la maison de santé. A cinq heures, le bruit du gong annonça le thé. Comme de coutume, Marlène, qui se rassait plus calme, versa l'infusion. Eric n'attendait que de commencer amicalement la conversation avec elle, quand Mme de Leidnitz entra et offrit ses services à la jeune femme. Celle-ci sans mot dire, lui céda la place et alla s'asseoir dans la grande baie de la mant fenêtre. Le docteur avait pris à la table sa place habituelle d'où son regard errait sur la pièce. Sur le ton lumineux se détachait la silhouette élégante de Marlène; ses lèvres nées brunes tranchaient sur le bleu du ciel que l'on apercevait à travers la vitre. (à suivre)